

7° Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, t. 13, 29 juin 1880, — 5 mai 1884.

8° *Répertoire* des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. 41, 1^{re} partie de la 2^e série.

9° Report of the Director de the united states Geological Survey, 1882-1883.

CORRESPONDANCE

Lettre-circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique des beaux-arts et des cultes annonçant la création, dans le Comité des travaux historiques et scientifiques, d'une section de *Géographie historique et descriptive*.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Choron signale une monnaie de Jean de Clermont, tuteur de Marguerite, comtesse de Soissons. (*Bulletin archéologique*.) M. Michaux a connaissance de cette pièce, qu'il a décrite dans son *Essai sur la Numismatique Soissonnaise* (t. 9, 2^e série).

M. de La Prairie dit avoir trouvé dans la démolition du rempart de la ville des fragments de colonne qu'il croit pouvoir, dès maintenant, attribuer à la première église Saint-Remy qui était située à l'extrémité de la rue de ce nom.

M Choron a examiné les caves découvertes sous la rue des Vieilles-Etuves, dans les fouilles opérées pour la réparation des égoûts, mais elle ne portent aucun caractère concernant les bains qui existaient en ce lieu au moyen-âge.

Des travaux du même genre ayant été opérés au parvis de la cathédrale, ont donné lieu à la découverte en cet endroit d'un cimetière et de l'ancien lit

de la Crise. Après une courte discussion, il est décidé qu'on fera un nouvel examen de cette découverte intéressant la topographie de la ville.

M. l'abbé Corneau dépose, au nom de M. Alphonse Roussel, une hache cellique fort belle, et donne l'espoir que d'autres pourront être données au Musée par la même personne.

M. Deviolaine fait don, à son tour, d'un pavé émaillé représentant un chevalier armé de toutes pièces sur son cheval.

M. Collet expose une plaque de marbre noir, portant ces mots : *Monastère des religieuses Minimés*, et qui ne peut être que l'inscription placée autrefois à la porte de cette maison.

M. l'abbé Ledouble lit une note relative à un ancien usage de l'église cathédrale de Soissons :

A propos d'un ancien usage de l'Église Cathédrale DE SOISSONS

Le Cierge Pascal et le Millésime de l'année au XIII^e siècle

Sous une rubrique spéciale placée au jour du Samedi saint dans le Rituel de Nivelon, RITUALE SEU MANDATUM INSIGNIS ECCLESIE SUSSIONENSIS, que notre Société a édité à ses frais en 1856, nous lisons deux prescriptions particulières dont l'explication ne nous paraît pas dénuée d'intérêt :

« *Thesaurarius de Cereo provideat ; Custodes autem præparent illum in medio presbyterii ante sacrosanctum altare* ».

« *Cantor de Anno Incarnationis Dominicæ provideat et de illis qui die istâ debent in opus tanti mysterii convocari; hosque faciat scribi in tabulâ.* » (1)

La première : *Thesaurarius de Cereo provideat*, s'explique très facilement. Dans les Eglises paroissiales, la dépense nécessitée par l'achat du Cierge pascal était anciennement couverte par les aumônes des fidèles, et des quêteurs choisis par les Marguilliers ou Fabriquiers allaient à domicile les solliciter et les recueillir ; mais, la Cathédrale S. Gervais n'étant point paroissiale, bien que cependant elle renfermât une petite cure, dite *cure des fonts*, ayant pour paroissiens les serviteurs de l'Eglise et les domestiques de l'hôtel-Dieu, c'est au Chapitre lui-même qu'incombait la dite dépense, comme le rappelle le Rituel ; et il ne faut pas croire qu'elle fût sans importance. Le Cierge pascal devait être de cire pure, et d'un poids considérable puisque les auteurs le désignent ordinairement sous le nom de colonne, *colonna* ; de plus, il était couvert de dessins et de peintures dont la richesse était mise en harmonie avec sa destination symbolique. Le piédestal lui-même qui le supportait, était un véritable monument artistique, d'architecture très variée et très délicate, dont les motifs étaient rehaussés par une grande profusion de métaux précieux finement travaillés. Combien nous sommes loin aujourd'hui de ce qui se faisait dans ces temps anciens ! Est-ce que les artistes nous manqueraient pour faire dans notre temps des ouvrages capables de rivaliser avec ceux du XIII^e siècle.

Mais, ne nous écartons point de notre sujet. Nous

(1) Que le trésorier pourvoie à la fourniture du cierge et que les gardiens de l'église le disposent au milieu du chœur en face de l'Autel majeur. — Que le chanoine grand-chantre pourvoie d'autre part à ce qui concerne l'année de l'Incarnation ; qu'il convoque ceux qui doivent prendre part à la solennité, et qu'il inscrive leurs noms sur la tablette.

nous sommes proposé seulement d'attirer l'attention sur deux textes du Rituel de Nivelon ; les quelques mots que nous venons dire suffisent pour expliquer le premier, si tant est qu'il ait eu besoin de l'être. Nous ne l'avons guère cité, en effet, que pour arriver au second: *Cantor de Anno Incarnationis Dominicæ provideat.*

Quel est donc bien le sens de cette prescription et quel est le soin particulier qu'elle entendait mettre à la charge du chanoine grand-chantre, l'un des dignitaires de l'Eglise Cathédrale ?

Pour le comprendre, il faut nous rappeler d'abord que l'année n'a point toujours commencé à la même date dans les diverses provinces de France, et que c'est seulement un Edit de Charles IX, l'Edit de Rousillon, de l'année 1563, qui ordonna que le 1^{er} janvier fût pris désormais pour le premier jour de l'année dans tous les actes publics, sur toute l'étendue du Royaume.

Les Gaulois, pour parler de nos premiers ancêtres, réglaient leurs années, non sur le cours du soleil, mais sur celui de la lune, et ils les commençaient à la sixième nuit de la nouvelle lune qui suivait le solstice d'hiver. C'est au cours de cette nuit, appelée nuit-mère, que le chef du collège des Druides, armé d'une faucille d'or, détachait du tronc de l'arbre sur lequel on avait réussi à le trouver, le gui de chêne dont les rameaux étaient recueillis par les autres prêtres sur une large saie blanche, au milieu des transports de tout le peuple qu'on avait convoqué à cette solennité par le cri mille fois répété: *Au gui l'an neuf !*

A la suite de la conquête, les Romains apportèrent leurs usages dans notre pays, et l'année Julienne dont le commencement était fixé au 1^{er} janvier, devint, avec le temps, l'année des Gallo-Romains.

Mais, quand au VI^e siècle, les savants travaux de

Denys-le-Petit eurent introduit la coutume de dater les années à partir de l'Incarnation de Jésus-Christ, l'on vit en même temps des usages différents se former chez les divers peuples des Gaules quant au commencement de l'année elle-même.

Les uns continuèrent de le fixer au 1^{er} janvier ; les autres, au contraire, le fixèrent soit à Noël, le 25 décembre, soit à l'Annonciation, le 25 mars, soit encore à la fête de Pâques ; et chez ces derniers, le commencement de l'année devint mobile comme la fête qui en était le premier jour, et les années, en se suivant, n'avaient point toutes la même longueur.

Il est bon de remarquer que dans les provinces qui prirent Pâques pour le commencement de leur année, le point initial fut l'instant qui suivait la bénédiction du cierge pascal ; de telle sorte que, quand au X^e siècle cette cérémonie qu'on avait faite antérieurement dans la nuit de Pâques, fut avancée au matin du samedi, le commencement de l'année fut lui-même avancé d'autant. C'est ainsi que l'*Art de vérifier les dates* cite deux chartes du roi Jean, toutes deux datées de Villeneuve, près Avignon, et données à un jour de distance ; la première est du vendredi saint, 31 mars de l'année 1362, et la seconde du samedi saint de Pâques, après la bénédiction du cierge, 1^{er} avril de l'année 1363.

Mais à quelle date l'année commençait-elle à Soissons ?

A ne consulter que le texte de notre rituel : *Cantor provideat de Anno Incarnationis Dominicæ*, il semble que nous devrions dire qu'elle commençait à Pâques, ou bien la veille, après la bénédiction du cierge, et qu'il appartenait au chanoine grand-chantre de faire connaître le changement d'année.

Il n'en est rien cependant. Une charte de l'Evêque Josleïn de Vierzy, de l'année 1133, nous apprend positivement que chez nous l'année commençait à Noël.

Cette chartre, en effet, porte la suscription suivante : « *Actum est kalendis martii anno domini MCXXXV a proximo præterito natali inchoante et proximo pascha declarando* ». (Fait aux calendes de mars de l'année 1135 laquelle a commencé à Noël dernier et sera publiée à Pâques prochain) (1).

Mais, d'après cette même chartre, l'année qui avait commencé à Noël, devait être annoncée et proclamée en la fête de Pâques. Or, comment se faisait cette annonce et quel était le mode de cette proclamation? Le texte du rituel que nous examinons n'y aurait-il point traité ?

Disons-le de suite: le millésime de l'année était gravé dans la cire du cierge pascal et c'est au chanoine grand chantre qu'il appartenait d'en faire faire l'inscription.

Au rapport de Bède, écrivain du VIII^e siècle, l'annonce de la nouvelle année se faisait à Rome, non-seulement en la fête de Pâques, mais aussi en celle de Noël. « Nos Frères, dit ce religieux, sont allés à Rome en l'année 701, et ils ont lu, gravée sur les cierges de l'autel de l'Eglise Sainte-Marie (majeure?), l'inscription suivante : *A passione Domini Nostri Jesus-Christi anni sunt DCLXVIII* » (2) et c'est, ajoute-t-il, parce que chez les Romains, l'année commençait à Noël qu'on la publiait en cette fête, et sa publication était ensuite renouvelée en la solennité de Pâques.

Il ne paraît pas qu'en France, même dans les provinces où l'année commençait à Noël, on ait suivi l'usage de Rome, et c'est seulement au samedi saint que l'on gravait sur la cire du cierge pascal le millésime de l'année qui était alors en cours. Le cierge

(1) A Reims, l'année commençait au 25 mars, (*Art de vérifier les dates*).

(2) Depuis la Passion de Jésus-Christ, 668^e année.

pascal étant l'emblème du Christ ressuscité, ne peut-on pas dire que le Sauveur annonçait ainsi lui-même le nombre des années écoulées depuis son incarnation?

La publication du millésime de l'année était donc faite à Soissons au XIII^e siècle en la fête de Pâques ou plutôt dès le samedi saint et c'est à cette publication que fait allusion le texte du rituel : *Cantor de anno incarnationis dominicæ provideat*, que l'on peut ainsi traduire : *Le chanoine grand-chantre aura à assurer la publication du millésime de l'année, selon l'ère chrétienne.*

Avec le temps, l'usage s'était introduit en plusieurs églises de joindre au millésime de l'année d'autres indications intéressant le calendrier ecclésiastique, ainsi que les noms des principaux dignitaires de l'Eglise et c'est de cet usage qu'en certains chapitres, la première dignité a tiré son nom de *primicier*, *primus in cerâ*.

Mais lorsque l'inscription à faire sur le cierge pascal eût pris ces développements, on la fit, non plus sur le cierge même, mais sur une tablette de cire appendue au cierge. « On doit fixer au cierge pascal, dit Du Cange en son Glossaire, d'après les coutumes de Cluny, un titre dit tablette paschale sur laquelle le chanoine grand chantre fait graver l'année de l'incarnation, l'indiction, etc...

Les lignes qui terminent le texte du Rituel de Nivelon que nous avons cité, nous apprennent qu'à Soissons, comme du reste en d'autres églises cathédrales ou abbatiales, on faisait usage de la tablette paschale et que l'on y gravait aussi les noms des dignitaires du chapitre : « *Cantor de anno incarnationis dominicæ provideat et de illis qui die ista debent in opus tanti mysterii convocari ; hosque faciat scribi in tabula* ». Telle est du moins l'interprétation que nous croyons devoir faire des derniers mots de notre citation, et qu'en l'absence

de tout monument contradictoire, nous croyons suffisamment autorisée.

A l'appui de ces explications, nous voudrions pouvoir mettre sous les yeux l'une des inscriptions dont nous parlons; mais aucun des historiens soissonnais ne nous en a conservé le souvenir. A défaut d'une inscription locale, nous emprunterons à Du Cange celle qui fut gravée sur le cierge pascal de la sainte chapelle de Paris, en l'an 1327.

**TITULUS CEREI PASCHALIS CAPELLÆ REGIS PARISIENSIS SCRIPTUS IN PASCHA
ANNO DNI MCCCLXXVII (1)**

Annus ab Origine mundi 6526
Annus ab Incarnatione Domini 1327
Annus à Passione Domini 1294
Annus Indictionnis 10
Annus Bissextilis 3
Annus Susceptionis sanctæ Coronæ Spineæ 88
Annus Susceptionis sanctæ Crucis, Sanguinis Domini,
Catane cum magnâ parte Sepulcri
et Vestimentorum infantie et quadam
tabula quam tetigit facies Christi et
quodam frusto ligni sanctæ crucis, et
sanguine qui fluxit de imagine
Christi percussâ; et cum lacte B. M. V. et
superioris parte Capitis B. Joannis Baptistæ
Cum capitibus s^{ti} Clementis, sancti Blasii et sancti Simeonis, 87
Annus Susceptionis sacrosancti Ferri et lanceæ
cum veste purpureâ, et arundine et
spongiâ Domini, et cum linteo quo
fuit procinctus in cœnâ et cum peplo
B. Virginis, et virgâ Moysi, 79.

(1) Année de l'Ère du monde, 6526°. — De l'Incarnation, 1327°. — De la Passion, 1294°. — Indiction, 10°. — 3^e année après l'année bissextile. — Année de la Susception de la Sainte Couronne, 88°. — Année de la Susception de la vraie Croix, du sang du Sauveur, de ses chaînes avec des fragments du sépulcre; des vêtements de son enfance; d'une tablette ayant touché sa face divine, d'un petit frag-

Annus dedicationis Capellæ 87.
Annus transitûs sancti Ludovici 57.
Annus canonizationis ejusdem 29.
Annus translationis capitis ejusdem 20.
Annus ætatis Caroli regis præsentis 32.
Annus regni ejusdem 6.
Annus Episcopatus Hugonis Parisiensis Episcopi 2.

(Vidè Joannem Hocsemium
in gestis pontifi. Leodiens.
cap. 1, sub finem.)

ment de la croix ; du sang ayant coulé d'un crucifix outragé, du lait de la sainte Vierge, de la partie supérieure du chef de saint Jean-Baptiste, des chefs de saint Clément, de saint Blaise et de saint Siméon, 87°. — Année de la susception de la sainte Lance, de la robe de pourpre, du roseau, de l'éponge, du linge dont le Sauveur a été ceint durant la cène, du voile de la sainte Vierge et de la verge de Moïse, 79°. — Année de la dédicace de la Sainte-Chapelle, 87°. — De la mort de saint Louis, 57°. — De sa canonisation, 29°. — De la translation de son chef, 20°. — Année de la naissance du roi Charles, 32°. — De son règne, 6°. — Année de l'Episcopat de Hugues, évêque de Paris, 2°.